



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 1^{er} octobre 2019 à 19h30,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Robert CLERC
ENTRELACS	Claude GIROUD	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OUF S	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERE S-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

GRESY SUR AIX	Robert CLERC
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Laurent LAV'AISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Matilde HAEOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 27 votants (1 pouvoir).



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2019
Exécutoire le : 10 OCT. 2019
Affichée le : 10 OCT. 2019
Visée le : 10 OCT. 2019

MARCHES PUBLICS

Marché n°2019/54 : Extension du restaurant du belvédère de la Chambotte Attribution des lots 1 à 12

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet d'extension du restaurant du belvédère de la Chambotte, permettant d'améliorer la fonctionnalité et la mise aux normes de cet établissement dont la fréquentation a enregistré une forte progression depuis sa rénovation en 2012.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la commission des procédures adaptée s'est réunie le 23 septembre 2019 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement : Agence Jean Luc PETITHOMME, SECOBA, THERMY FLUIDES, Alain PANGAUD économiste. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- lot n°01 : Gros-œuvre / Terrassement / VRD
- lot n°02 : Structure bois / bardage cuivre
- lot n°03 : Etanchéité
- lot n°04 : Menuiserie extérieure aluminium
- lot n°05 : Cloisons / doublages / plafonds
- lot n°06 : Chapes
- lot n°07 : Menuiseries intérieures
- lot n°08 : Carrelage-faïences
- lot n°09 : Peinture
- lot n°10 : Serrurerie
- lot n°11 : Electricité / courant fort ,courant faible
- lot n°12 : Chauffage / Plomberie / ventilation

La date de remise des plis a été fixée au 09 septembre 2019 à 12h00. 31 offres ont été reçues.

Attribution du lot 1 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **VIRET, pour un montant total de 91 385.50 € HT.**

Attribution du lot 2 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **DBN SONNERAT, pour un montant total de 56 062.41 € HT.**

Attribution du lot 3 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SAVOIE ETANCH, pour un montant total de 16 526.00 € HT.**

Attribution du lot 4 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **ALU CONCEPT HABITAT, pour un montant total de 4 045.32 € HT.**

Attribution du lot 5 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **GAUTHIER, pour un montant total de 19 703.60 € HT.**

Attribution du lot 6 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public au groupement suivant : **CFA, pour un montant total de 3 493.00 € HT.**

Attribution du lot 7 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **Grand Menuisier pour un montant total de 3 550.00 € HT.**

Attribution du lot 8 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **A TOUS CARREAUX, pour un montant total de 21 103.00 € HT.**

Attribution du lot 9 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **GAUTHIER, pour un montant total de 4 662.75 € HT.**

Attribution du lot 10 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **GRANGE MECANO SOUDURE, pour un montant total de 6 800.00 € HT.**

Attribution du lot 11 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **BEE pour un montant total de 19 147.56 € HT.**

Attribution du lot 12 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 23 septembre 2019 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **MONNIER, pour un montant total de 17 947.50 € HT.**

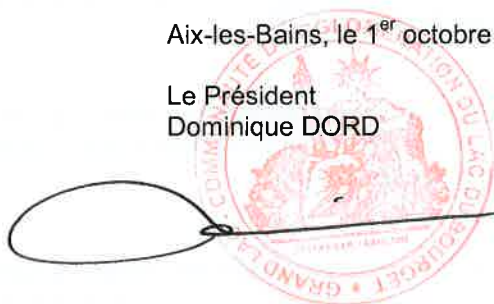
Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-22.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 1^{er} octobre 2019

Le Président
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 26 |
| - Votants : 27 |
| - Pour : 27 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2019 - 54 : Extension du restaurant du Belvédère de la Chambotte sur la commune d'Entrelacs - Lots 1 à 12:
Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2019

Numéro de l'acte : d2990 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191001-d2990-DE

Date de décision : 01/10/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)